

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 26.04.2024

Edition: 4

Date de révision: 06.10.2022

Révision: 1

ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

RUBRIQUE 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	NUTRIFLUID (avec P2O5 < 8 %) NUTRIFLUID IMPULSE (avec P2O5 < 8 %)
	Synonymes	Engrais inorganiques fluides
	Code	DS-055
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	Non applicable car le mélange n'est pas classé comme dangereux.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	Autres alliés identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP Fertilizantes, S.A. Avenida Termo de Lisboa, 24-30, Salgados da Póvoa Apartado 88 2616-907 ALVERCA DO RIBATEJO PORTUGAL (00351) 210 300 400 e-mail: fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	SOPAC – Sociedade Produtora de Adubos Compostos(00351) 265 304 496 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogrammes de danger	Non applicable.
	Mention d'avertissement	Non applicable.
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Non applicable.
	Mentions de danger	Non applicable.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	Indications complémentaires	L'acquisition, la possession ou l'utilisation par des particuliers sont soumises à notification.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.
	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3	Autres dangers	
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable.
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.

ENGRAIS INORGANIQUE FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants							
3.1	Substances						
	Non applicable.						
3.2	Mélanges						
	Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
	Nitrate de potassium	-	231-818-8	7757-79-1	01-2119488224-35-XXXX	0-20%	Ox. Sol. 3 H272
	Acide orthophosphorique	015-011-00-6	231-633-2	7664-38-2	01-2119485924-24-XXXX	<10%	Corr. 1 H290; Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314; Skin Irrit. 1B; H314: C >= 25% Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %
	Indications complémentaires		Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.				
RUBRIQUE 4 Premiers secours							
4.1	Description des mesures de premiers secours						
	Remarques générales	Aucune mesure comportant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évitez la réanimation directe bouche-à-bouche, car elle peut être dangereuse pour la personne qui fournit l'aide. Utiliser d'autres méthodes de réanimation, de préférence des équipements à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:					
	Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.					
	Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.					
	Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.					
	Contact avec les yeux	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux.					
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés						
	Contact avec les yeux	Rougeurs, démangeaisons, brûlures.					
	Inhalation	Difficulté à respirer.					
	Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.					
	Ingestion	Nausées, vomissements, toux,					
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements						
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :						
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.					
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.					

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie					
5.1	Moyens d'extinction				
	Le produit n'est pas inflammable.				
	<table border="1"> <tr> <td>Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction inappropriés</td> <td>Aucun.</td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
Moyens d'extinction appropriés	Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.				
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.				
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange				
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.				
	<table border="1"> <tr> <td>Produits de décomposition thermique dangereux</td> <td>Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques.</td> </tr> </table>	Produits de décomposition thermique dangereux	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques.		
Produits de décomposition thermique dangereux	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques.				
5.3	Conseils aux pompiers				
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.				
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle					
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence				
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:				
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Ne laissez pas entrer le personnel non nécessaire ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas dans la matière déversée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurez une ventilation adéquate. Utilisez un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle approprié (comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité). Suivez les procédures d'urgence locales et les instructions du personnel d'installation.				
	Pour les secouristes				
	Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".				
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).				
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.				

**ENGRAIS INORGANIQUE FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

6.4	Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible pour le mélange.
	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques) Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.
	Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

Concentrations prévus avec effet		Aucune PEC disponible.			
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		CAS: 7664-38-2 acide phosphorique VLEP: Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm			
DNEL					
Substance				7664-38-2	7757-79-1
				Acide orthophosphorique	Nitrate de potassium
Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	10,7 mg/m3	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	1 mg/m3	Aucun risque identifié
			Local	2 mg/m3	Aucun risque identifié
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	4,57 mg/m3	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié
			Local	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié

**ENGRAIS INORGANIQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

Consommateur	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Oral (mg/kg pc/día)	À long terme	Systémique	0,1 mg/kg pc /d	Aucun risque identifié
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
PNEC					
Substance			7664-38-2	7757-79-1	
			Acide orthophosphorique	Nitrate de potassium	
Eau douce (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Eau salée (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
STP (mg/L)			Aucun risque identifié	18 mg/L	
Sédiment eau douce (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Sédiment eau salée (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Air (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Terre (mg/L)			Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)			Aucun risque identifié	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	
Composants avec valeurs limites biologiques		Ils n'existent pas.			

**ENGRAIS INORGANIQUE FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

	Indications supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.2	Contrôles de l'exposition	
	Contrôles d'ingénierie appropriés	<p>En règle générale, l'accès est interdit au personnel non autorisé. L'interdiction doit être affichée sur un panneau clairement visible et lisible.</p> <p>Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et déchargement ou transfert doivent être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée de manière à ce que le risque d'exposition des travailleurs soit contrôlé de manière adéquate. A cet effet, la conception tient particulièrement compte des caractéristiques des vapeurs auxquelles ils peuvent être exposés et de la source d'émission, du captage des vapeurs à la source et de leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation. Lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, la ventilation doit être canalisée vers un endroit sûr à l'extérieur par des conduits dédiés, en tenant compte des niveaux d'émission admissibles dans l'atmosphère. Lorsque la ventilation forcée est utilisée, elle doit être munie d'un système d'alarme en cas de défaillance.</p> <p>Les locaux comportant des fosses ou des sous-sols où des vapeurs peuvent s'accumuler doivent être dotés d'une ventilation forcée adéquate dans ces fosses ou sous-sols pour empêcher l'accumulation de vapeurs.</p>
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		<p>Mesures générales de protection et d'hygiène</p> <p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>
		<p>Protection des yeux/du visage</p> <p>Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (avec une ventilation indirecte) lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le liquide ou le brouillard. L'utilisation d'un écran facial complet en plus des lunettes de protection est recommandée pour une protection supplémentaire. Voir la norme de protection des yeux et du visage EN 166 pour plus d'informations. Une douche de sécurité et une fontaine de lavage des yeux doivent être prévues dans la zone de manipulation de l'ammoniac.</p>
		<p>Protection de la peau</p>
		<p>Protection des mains</p> <p>Portez des gants en cuir pour éviter les engelures dues à l'expansion rapide du gaz lors de la manipulation de bouteilles de gaz sous pression. Les crèmes de protection de la peau ne protègent pas suffisamment contre cette substance. Lorsqu'il y a un risque de contact direct avec la substance, des gants résistant aux produits chimiques sont nécessaires.</p>
		<p>Matériau du gant</p> <p>Gants en cuir</p>
		<p>Autres</p> <p>Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.</p>
		<p>Protection respiratoire</p> <p>En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome. Voir la norme de protection respiratoire EN 137 pour plus d'informations.</p>
		<p>Risques thermiques</p> <p>Non disponible.</p>

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9	Propriétés physiques et chimiques	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique	Liquide
	Coleur	Incolore
	Odeur	Inodore
	Seuil olfactif	Non disponible
	Point de fusion/point de congélation	Non disponible
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et	Non disponible
	Inflammabilité	Non disponible
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	
	Inférieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Supérieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température d'auto-inflammation	Non combustible.
	Température de décomposition	Non déterminé.
	pH	<5 (en solution aqueuse à 10%)
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Viscosité dynamique	Non déterminé.
	Solubilité	
	Dans l'eau	Miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Pression de vapeur	Non disponible
	Densité et/ou densité relative	Entre 1,1 et 1,3 g/cm ³ à 20 °C
	Densité de vapeur relative	Non disponible
	Caractéristiques des particules	N'est pas applicable. Cette propriété ne s'applique qu'aux solides.
9.2	Autres informations	
	Forme	Liquide
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides comburantes	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Autres caractéristiques de sécurité	
Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Taux d'évaporation	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Miscibilité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

**ENGRAIS INORGANIKES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité					
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.				
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.				
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Non connu				
10.4	Conditions à éviter	Lorsqu'elle est chauffée, la solution peut dégager des vapeurs d'ammoniac. Travaux de soudure ou de chauffage associé sur des équipements ayant contenu le produit, sans les avoir préalablement lavés pour en éliminer toute trace.				
10.5	Matières incompatibles	Matériaux combustibles, agents réducteurs, acides, bases, carbonate de sodium, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et matériaux ou substances contenant des métaux tels que le cuivre, le fer, le plomb, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.				
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5. Lorsqu'il est chauffé, il se décompose en libérant des gaz toxiques contenant des oxydes d'azote et de phosphore et de l'ammoniaque. En contact avec des substances alcalines, peut libérer de l'ammoniaque.				
RUBRIQUE 11	Informations toxicologiques					
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008					
	Toxicité aiguë					
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 423	Rat	Oral	300 < DL50 < 2000 mg/kg pc
	Nitrate de potassium	7757-79-1	OECD 425 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50 > 2000 mg/kg pc. CL50: 527 mg/m3 air DL50 > 5000 mg/kg pc
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
	Corrosion cutanée/irritation cutanée					
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 431	Rat	Cutané	La substance est classée comme 1B, corrosive pour la peau.
	Nitrate de potassium	7757-79-1	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					

ENGRAIS INORGANIQUE FLUIDES ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Lapin	Ocular	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Nitrate de potassium	7757-79-1	Quelconque	Lapin	Ocular	Irritant pour les yeux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	L'acide phosphorique est classé comme corrosif pour la peau, de sorte qu'aucune autre étude n'est nécessaire en ce qui concerne la sensibilisation.
Nitrate de potassium	7757-79-1	OECD 429	Souris	Oral	Non sensibilisant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Nitrate de potassium	7757-79-1	OECD 479 OECD 476 EC guideline B.17	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	Aucune étude disponible, cependant, sur la base des informations disponibles, il est conclu que la substance n'est pas cancérogène.
Nitrate de potassium	7757-79-1	-	-	-	Le nitrate de potassium n'est pas mutagène et aucune lésion néoplasique liée à l'étude de toxicité n'a été observée. Il n'y a pas de corrélation positive entre l'apport en nitrate et l'incidence du cancer.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL > 500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL > 370 mg/kg pc/d

ENGRAIS INORGANIQUES FLUIDES ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

	Nitrate de potassium	7757-79-1	-	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL > 1500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL > 1500 mg/kg pc/d
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Nitrate de potassium	7757-79-1	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Rat	Oral	LOAEL: 155 mg/kg pc/d
	Nitrate de potassium	7757-79-1	OECD 422	Rat	Oral	NOAEL: 1500 mg/kg pc/d
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Danger par aspiration						
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
	Nitrate de potassium	7757-79-1	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
11.2	Informations sur d'autres dangers					
	Propriétés perturbatrices endocriniennes					
	Aucun des composants n'est compris.					
	Autres informations					
	Non disponible.					
RUBRIQUE 12	Informations écologiques					
12.1	Toxicité					
	Toxicité aquatique					
	Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Court terme	pH létal: 3-3,25	Il est conclu que les effets à long terme sont causés par des valeurs de pH réduites.	CE50(48h) > 100 mg/l
			Long terme	No disponible		CE50(72h) > 100 mg/l
	Nitrate de potassium	7757-79-1	Court terme	CL50(96h): 100 mg/l	NOEC: 157 mg/l	CE50(48h): 490 mg/l
			Long terme	NOEC < 245 > 408 mg/l	CE50 > 1700 mg/l	No disponible

ENGRAIS INORGANIQUES FLUIDES ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

Toxicité terrestre					
Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Une exemption est proposée pour cet article.	-
Nitrate de potassium	7757-79-1	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-
Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées					
Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques			
Acide orthophosphorique	7664-38-2	CE50(3h) > 1000 mg/l CE10/NOEC: 1000 mg/l			
Nitrate de potassium	7757-79-1	CE50 > 1000 mg/l			
12.2 Persistance et dégradabilité					
Composant	N° CAS	Dégradation			
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Hydrolyse	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.		
		Photolise	Indisponible.		
		Biodégradation	Indisponible.		
Nitrate de potassium	7757-79-1	Hydrolyse	Le nitrate de potassium est un sel inorganique soluble dans l'eau. C'est un sel neutre, les ions ont peu tendance à réagir avec l'eau.		
		Photolise	Indisponible.		
		Biodégradation	Pas besoin de réaliser des études de biodegradabilité ya que la sustancia es inorganic (Annexe VII REACH). En outre, la		
12.3 Potentiel de bioaccumulation					
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau	Facteur de bioconcentration	Observations	
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Sans objet. .	-	-	
Nitrate de potassium	7757-79-1	-	-	De simples sels inorganiques à haute solubilité dans l'eau existent dissociés dans une solution aqueuse. Ce type de substance a un faible potentiel de	
12.4 Mobilité dans le sol					
Composant	N° CAS	Résultat			
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucune information n'est disponible.			
Nitrate de potassium	7757-79-1	Aucune information n'est disponible.			
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB					
Non applicable.					
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien					
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.					
12.7 Autres effets néfastes					
Aucun effet important ou danger critique.					

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

RUBRIQUE 13					
Considérations relatives à l'élimination					
13.1					
Méthodes de traitement des déchets					
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	Sur la base des connaissances actuelles, le fournisseur ne considère pas ce produit comme un déchet dangereux.			
RUBRIQUE 14					
Informations relatives au transport					
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	-			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-			-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-			-
	Étiquette	-			-
14.4	Groupe d'emballage	-			
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			

**ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation	
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.
	Catégorie SEVESO	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Contient orthophosphoric acid et son numéro d'index est 015-011-00-6.
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	CAS : 7757-79-1 nitrate de potassium
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
	Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

**ENGRAIS INORGANIQUES FLUIDES
ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%**

15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée car il s'agit d'un mélange (exempté d'inscription).	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	Acronymes et abréviations	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association. GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals. CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society). DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).
	Données modifiées par rapport à la version précédente	Adaptation au règlement (UE) 2020/878. Changement de classification du nitrate de potassium. Correction d'erreurs dans la section 15. Nouvelles données sur le fournisseur SDS. Modification de la classification du nitrate de potassium.
	Sources bibliographiques	Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec : - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).
	Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

ENGRAIS INORGANQUES FLUIDES ACIDE PHOSPHORIQUE INFÉRIEUR À 10%

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.